



qu'elles sont les droits de l'acheteur

Par **MARRAUD**, le **12/08/2008** à **16:35**

j'achète un lave vaisselle neuf le mercredi, le vendredi à la mise en route il ne fonctionne pas, suis-je en droit de demander à ce que l'on me change l'appareil?

Par **Tisuisse**, le **12/08/2008** à **19:06**

L'avez-vous installé vous même ou l'installation a été faite par le livreur de votre magasin ?
Il faudrait peut-être commencer par en informer le magasin, soit par courrier, soit en allant les voir. Le problème est peut-être bénin et la mise en route sera faite à votre entière satisfaction. Ensuite, si le lave-vaisselle ne fonctionne toujours pas, alors là il faudra voir : soit le remplacement par un autre lave-vaisselle identique, soit par un remboursement.

Par **gloran**, le **13/08/2008** à **11:28**

Bien entendu, tout échange de courrier avec le magasin se fera en lettre recommandée avec accusé de réception. Ca va sans dire et ce doit devenir un réflexe d'oublier ce qu'est une lettre simple, mais je le dis quand même :)